



Jean-Marie Martin, Aline Tagliabue-Besson,
Christian Robert en équipe pour un second
mandat au Conseil administratif

COHÉSION COMMUNALE

Élection au Conseil administratif de
Veyrier du **23 mars 2025** | Liste n° 2

Le Centre
Veyrier



PLR

Les Libéraux-Radicaux
Veyrier

BILAN DE LÉGISLATURE 2020-2025

RÉALISÉ AU COURS DE LA LÉGISLATURE

»» AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

- Achèvement de la salle polyvalente de l'Espace Grand-Salève
- Sécurisation et réaménagement des vestiaires du FC Veyrier Sports au Grand-Salève
- Assainissement et réfection du toit de l'école de Bois-Gourmand
- Achèvement du Plan directeur communal
- Création de 40 places P+R supplémentaires à la douane (total : 85 places)

»» AMÉLIORATION DE L'OFFRE CULTURELLE ET DE L'AIDE SOCIALE

- Amélioration des prestations communales en réponse aux sollicitations croissantes en matière d'aide sociale
- Augmentation et amélioration de l'offre culturelle
- Allongement des horaires d'accueil des espaces de vie infantine

»» INVESTISSEMENT DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

- Obtention du label « Cité de l'énergie »
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage
- Optimisation du tri et de la collecte des déchets

»» SÉCURITÉ, FINANCES ET ADMINISTRATION COMMUNALE

- Mise en place de campagnes de sensibilisation (cambriolages, déplacement des écoliers à vélo)
- Réorganisation de l'administration communale, optimisation de son fonctionnement
- Maintien de finances saines, mise en place d'un processus de suivi budgétaire

EN COURS DE RÉALISATION

- Sécurisation et agrandissement de la caserne des pompiers
- Construction d'une nouvelle école aux Grands Esserts
- Création d'un bâtiment dédié à l'animation parascolaire à Bois-Gourmand
- Création d'un équipement mixte sur le lieu de l'ancienne salle communale (locaux associatifs, bibliothèque, salle du Conseil municipal, logements étudiants)
- Sécurisation du chemin des Marais (bandes cyclables, passages piétons, 50 km/h)

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2025-2030

» DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES EN RÉPONSE À L'AUGMENTATION DE LA POPULATION

- **Aménagement d'un restaurant scolaire à l'école de Pinchat.**
Actuellement, seuls les enfants de 1P/2P sont accueillis sur ce site.
- **Ouverture d'un nouveau poste de police municipale aux Grands Esserts.**
Nécessité d'accueillir une équipe d'agents renforcée.
- **Augmentation des capacités d'accueil du centre de loisirs.**
En réponse à l'arrivée de nouveaux habitants en zone villa et aux Grands Esserts.

» AMÉLIORER L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

- **Création de 90 places de crèches.**
56 places prévues aux Grands Esserts et 34 autres dans un nouveau bâtiment situé sur la parcelle jouxtant le terrain de football du village.
- **Instauration d'un barème de tarification unique pour les crèches.**

» RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- **Accompagnement des propriétaires de villas face aux nouvelles exigences légales en matière d'énergie, de gestion de l'eau et de végétalisation.**
- **Poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.**
La priorité sera donnée à ceux du centre sportif de Grand-Donzel, compte tenu de leurs mauvaises performances.
- **Végétalisation des préaux scolaires.**
Afin de lutter principalement contre l'apparition d'îlots de chaleur.

» AUGMENTER LES RECETTES FISCALES

- **Création de locaux dévolus aux activités tertiaires et/ou commerciales.**
Une partie de ceux-ci sont prévus dans un nouveau bâtiment situé sur la parcelle jouxtant le terrain de football du village.

» GARANTIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE

- **Réorganisation des espaces de sport et de détente du parc de Grand-Donzel.**
À développer en parallèle à l'amélioration du bâti de la parcelle.
- **Renforcement de la mobilité douce.**
Étant donné que la création de P+R en France et la mise en place des réseaux de transports en commun ne relèvent pas d'une compétence communale, les projets devront se concentrer sur les voies cyclables.

APRÈS CINQ ANNÉES DE COLLABORATION AU SEIN DU CONSEIL ADMINISTRATIF, NOUS SOUHAITONS POURSUIVRE NOTRE TRAVAIL ENSEMBLE. CETTE EXPÉRIENCE NOUS A PERMIS DE MIEUX MESURER L'IMPORTANCE DES POINTS SUIVANTS :

- » La bonne gestion d'une commune repose sur des objectifs communs entre le législatif et l'exécutif, réalisables uniquement dans une ambiance respectueuse favorisant le consensus. Cela a été le cas tout au long de cette législature.
- » Cela étant, il convient de rappeler qu'à Genève les compétences des communes sont limitées. De nombreux domaines relèvent du pouvoir décisionnel du canton, tels que l'aménagement du territoire, les autorisations de construire ou les mesures touchant le trafic routier. Bien que l'autonomie communale soit restreinte, la commune conserve la capacité de négocier de manière constructive avec les autorités cantonales.
- » À ce titre, il est crucial de se méfier des vendeurs de rêve prônant l'opposition à tous crins, dont les décisions débouchent trop souvent sur des impasses au détriment du bien commun.
- » La collaboration avec les autres autorités est essentielle pour répondre aux besoins d'une population croissante en matière d'acquisition de terrains et de création d'infrastructures.

C'EST CETTE APPROCHE QUE VOTRE CONSEIL ADMINISTRATIF A DÉVELOPPÉE ET SOUHAITE CONTINUER À PROMOUVOIR.

**N'OUBLIEZ PAS D'ALLER VOTER ET VOTEZ
POUR L'ÉQUIPE SORTANTE !**